



## Un patrimoine naturel et une biodiversité importants (voir atlas cartographique - carte n°20)

Les milieux naturels occupent 15 % de l'espace intercommunal. Ils sont de natures diverses avec des boisements, du bocage, des larris, des cours d'eau et des vallées humides.

Certains de ces milieux sont protégés :

### ● 2 Zones Spéciales de Conservation (Natura 2000) :

- « Vallée de la Bresle » : la rivière se distingue notamment par la présence de saumons de l'atlantique, tandis que les coteaux abritent une très grande richesse floristique.
- « Réseau de Coteaux et Vallée du Bassin de la Selle » : il s'agit d'un ensemble de cinq vallées sèches et humides, typiques et exemplaires du plateau picard central.

### ● 8 Espaces Naturels Sensibles (gérés par le département de la Somme), constitués de larris ou de gîtes à chauve-souris,

### ● 2 sites gérés par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (en plus des Espaces Naturels Sensibles) : le bois des Arbrisseaux et le larris d'Equennes-Eramecourt.

### ● Des Zones à Dominante Humide dans les Vallées de l'Airaines, du Saint-Landon, de la Poix, des Evoissons, de la Bresle, et du Liger. Les zones humides ne sont pas forcément des zones inondables. Ce sont des espaces où l'eau est le principal facteur contrôlant le milieu et la vie animale et végétale associée. **Elles sont protégées pour leur intérêt écologique et pour leur rôle de tamponnement hydraulique**

Cependant, la plupart des espaces naturels remarquables sont simplement inventoriés :

- La CCSOA comprend 24 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, qui n'engendrent aucune protection réglementaire, mais qui révèlent un intérêt biologique.



Vallée de la Bresle



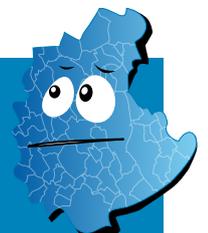
La Montagne de Montenois (Source : CENP)



## Le saviez-vous ?

La commune de Beaucamps-le-Vieux comprend l'un des secteurs bocagers les plus remarquables du Département. En effet, les milieux bocagers sont en forte régression dans la région, alors que celui de Beaucamps-le-Vieux est bien conservé : il comprend un dense réseau de haies qui s'intègre parfaitement au bourg, des mares et abreuvoirs abritant des batraciens remarquables, des pâtures et quelques vergers. Les haies comprennent plus de 30 espèces végétales, indice de l'ancienneté de ce bocage.

QUESTION ?



A votre avis, combien d'espèces d'orchidées ont été observées au sein de la Zone Spéciale de Conservation du Bassin de la Selle : 9, 17, ou 22 ?

(Réponse au verso de cette fiche)

Orchis anthropophora (source : Inventaire National du Patrimoine Naturel)

## Un patrimoine naturel et une biodiversité vulnérables

Les espaces naturels du territoire sont soumis à diverses pressions :

- Fragmentation par plusieurs axes de transport importants : autoroute A29, routes départementales (D 1015, D 936, D 907, D 1029, D 141, D 315 notamment), chemin de fer,
- Urbanisation : développements urbains en fond de vallée et à proximité des coteaux, urbanisation non maîtrisée qui entraîne la perte de milieux agro-naturels,
- Diminution de la diversité des éléments éco-paysagers,
- Disparition des activités d'élevage et des activités pastorales (qui entraîne notamment une disparition des prairies : voir fiche « Foncier »),
- Perte de l'intérêt écologique et fonctionnel des sites,
- Présence de pollution lumineuse au centre des villages.

## Schéma de principe d'une trame verte et bleue

### Protection de la biodiversité et trame verte et bleue

Afin de protéger efficacement la biodiversité, **il est non seulement nécessaire de protéger les espaces naturels existants, mais également d'aménager des liens entre ces espaces.** En effet, la biodiversité s'épanouit difficilement dans des petites zones fragmentées. Cette problématique renvoie à la notion de « continuité écologique ».

Avec les lois Grenelles 1 et 2, l'Etat a souhaité la création d'une Trame Verte et Bleue couvrant l'ensemble du territoire français, grâce notamment aux Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE). Il s'agit de documents de planification dont le rôle est **de repérer les réservoirs de biodiversité à préserver, et les corridors écologiques à protéger ou restaurer.**

La procédure d'élaboration du SRCE Picardie n'a pas été menée à son terme : le projet de document n'est donc pas opposable.

Néanmoins, les travaux techniques menés dans le cadre du SRCE peuvent être considérés comme une base de travail pour l'instauration d'une trame verte et bleue dans le Sud-Ouest Amiénois.



Source : auddicé



### Réponse :

*22 espèces d'orchidées ont été observées au sein de la Zone Spéciale de Conservation du Bassin de la Selle.*